

047/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absent : Éric LE SCANFF

Procuration : Éric LE SCANFF à Édouard TROLES

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

**Objet : Convention Commune / BRT Finistère - Marchés nocturnes**

L'association BRT Finistère de Guerlesquin a proposé l'organisation de marchés nocturnes avec des artisans d'art, créateurs, producteurs locaux les vendredis, du 3 juillet au 14 août 2026, de 17h30 à 22h30 sur la Place du Martray.

La Mairie a donné son accord de principe pour l'occupation de la Place du Martray et la délégation à l'association BRT Finistère de la perception des droits de place qu'elle devra lui reverser sur présentation d'un état récapitulatif.

Une convention de partenariat entre la commune de Guerlesquin et l'association BRT Finistère versée en annexe a pour objet de définir les modalités d'organisation de ces marchés nocturnes ainsi que les engagements respectifs des parties.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention avec l'association BRT Finistère

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à l'organisation des marchés nocturnes avec l'association BRT Finistère.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,  
  
Cyrielle MOY